

DA 394 – 24.11

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous remettons en annexe les projets de budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2025, dont les chiffres clés sont les suivants :

En francs	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecarts	
				CHF	%
Compte de résultats					
3 Charges	140'590'580	147'160'238	159'794'906	12'634'668	8.59%
4 Revenus	154'880'774	145'591'159	159'857'478	14'266'319	9.80%
Excédent de revenus / charges	14'290'193	-1'569'079	62'572	1'631'651	103.99%
En francs	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecarts	
				CHF	%
Compte des investissements					
5 Dépenses	25'055'296	45'792'769	66'816'399	21'023'630	45.91%
6 Recettes	12'981'650	17'682'372	27'082'862	9'400'490	53.16%
Investissements nets	12'073'646	28'110'397	39'733'537	11'623'140	41.35%

Les documents qui vous sont transmis ont pour objectif de vous aider à comprendre et analyser le projet de budget pour 2025 soumis au vote de votre Conseil. Le document intitulé « Projet de budget 2025 » vous présente les principaux éléments qui constituent ce budget ainsi que plusieurs graphiques mettant en perspective les informations financières dans le temps. Il est complété par les différents plans suivants :

FONCTIONNEMENT ET PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

Plan F2 N2, Plan principal F7 N7, Plan par natures N5

Budget 2025 et PFQ 2026-2028.

INVESTISSEMENTS

Budget 2025 + plan pluriannuel des investissements 2026-2029.

Au bénéfice des explications exposées dans la présentation du budget, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 4 novembre 2024

DA 394 – 24.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 159'794'906.00 aux charges et CHF 159'857'478.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 62'572.00 ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'897'912.00 et résultat extraordinaire de CHF -4'835'340.00 ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 17'926'778.00 ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 50 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens, dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune, s'élève à 50 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 66'816'399.00 aux dépenses et CHF 27'082'862.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 39'733'537.00 ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 17'926'778.00, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 21'806'759.00 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de CHF 159'794'906.00 aux charges et de CHF 159'857'478.00 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 62'572.00. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'897'912.00 et résultat extraordinaire de CHF -4'835'340.00 ;
- 2 de fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 50 centimes ;
- 3 de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 50 centimes ;

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

- 4 d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de CHF 21'806'759.00 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;
- 5 d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

